



JOURN@L FOOT

N°489 DU 7 OCTOBRE 2021

STATUT DE L'ARBITRAGE : INFORMATION AUX CLUBS

Dans le cadre du retour cette saison, à la stricte application du règlement relatif au statut de l'arbitrage, et afin de permettre aux clubs de se mettre en conformité dans les délais imposés, ceux-ci sont invités, dès à présent, à inscrire leurs candidats, et candidates, aux stages de formation initiale prévus aux dates suivantes:

Formation Initiale Arbitre – District Haute Savoie Pays de Gex (74) - Lieu : Reignier
du 25 au 28 octobre 2021
Réservé aux MINEURS

Inscriptions possibles jusqu'au 13 octobre 2021 !

Infos et documents en cliquant [ici](#).

NB : l'inscription des candidatures féminines est gratuite !

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

REGLEMENTS P4

STAT. ARBITRAGE P5

TECHNIQUE P9

FEMININES P10

COUPES P12

FUTSAL P12

ici'."/>

NOTE AUX CLUBS

L'Assemblée Générale d'hiver du District est prévue le **vendredi 26 novembre 2021**. Pour rappel, en application des statuts et du règlement intérieur du District les vœux motivés doivent être adressés pour étude avant le 11 octobre.

Le trophée du meilleur parcours d'un club de district en coupe de France, de la saison dernière, sera remis à l'ES Seynod par les représentants de la Ligue, lors de l'AG du 26 novembre prochain.

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

DIVERS :

Mairie Ville la Grand : Calendrier des Manifestations

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

ES Douvaine – FC Cheran

Commission de Discipline :

US Argonay – ES Seynod - FC Cheran

Commission des Jeunes :

GO Bas Chablais – AS Thonon – GJ Arenthon Scientrier PJ – USAV – AS Lac Bleu – AS Evires – FC Lemans Presqu'île – US Argonay – USAV – FC Cranve Sales – US Pringy – Beaumont Collonges FC – ES Viry – GJ Mont Blanc – ESCO – GC Ussets – FC La Filière

Mairie de Faverge

Commission Sportive :

AS Thonon - AS Lac Bleu – CS St Pierre – FC Frangy – FC Aravis – AS Marin – FC Anthy – FC Dingy St Clair – USAAG – AS Neydens – AS Versonnex – US Challex – FC St Cergues – Foron FC - Sauverny

Mairie de Faverge

Commission Féminine :

CS Ayze – ES Douvaine Loisin – CSL Perrignier – ES Sciez

Commission des Arbitres :

FC Cheran

Commission du Statut de l'Arbitrage :

ES Valleiry

Commission du Statut des Educateurs :

JS Reignier – Allinges

Commission des Délégués :

AS Lac Bleu - ESCO

COMMISSION DE DISCIPLINE

Présidence : Bernard CHENEVAL

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET

Présent : Denis MOUCHET, Alain ROSSET, Pierre BERNARD

Réunion du lundi 04-10-2021

Publié le jeudi 07-10-2021

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

DEMANDE DE RAPPORT

AS THONON : U20 D1 – POULE A – Match n°23405985

US SEMNOZ VIEUGY – AS THONON

Demande de rapport au dirigeant NASSR EDDINE Nabil pour les propos tenus envers l'arbitre de la rencontre, et ce pour le samedi 16/10 dernier délai.

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N°1 - 487/23406016

U20 - D1 – Poule D

GPT AALP – CO CHAVANOD

Sont convoqués le mardi 12 octobre 2021 à 18hrs30

L'arbitre :

MASSE Anthony

GPT AALP :

Le Président ou son représentant
 ROCH Serge, président de Perrignier
 EL MOUSKI Ismail, arbitre assistant
 LAFERTE Thomas, délégué
 PICOT Maxime, éducateur
 MEKHOLOUFI Rachid, dirigeant
 FILLON Lucas, joueur n°10
 FILLON père de Lucas FILLON

CO CHAVANOD :

Le Président ou son représentant
 BAU Joël, arbitre assistant
 ANTHOINE MILHOMME Roger, éducateur
 BELLEVILLE Nicolas, dirigeant

Dossier N°2 - 487/2368337**U13 à 8 D2 – Phase 1****CS2A – CS AMPHION PUBLIER****Sont convoqués le mardi 12 octobre 2021 à 19hrs15****L'arbitre :**

DREYFFUS Justin

CS2A :

Le Président ou son représentant
 BOY Jean-Christophe, délégué
 MARECHAL Marie-Laure, éducateur

CS AMPHION PUBLIER :

Le Président ou son représentant
 LOBOUE Ryan, éducateur

Dossier N°3 - 487/23405853**Séniors D4 – Poule E****FC MARIGNY – CRAN-OLYMPIQUE 2****Sont convoqués le lundi 25 octobre 2021 à 18hrs30****L'arbitre :**

CHEIKH BOUKAL Ali

FC MARIGNY :

Le Président ou son représentant
 SERVETTAZ Jean-François, arbitre assistant
 ACCAMBRAV Ludovic, délégué
 GOBERTO Frédéric, éducateur
 BLANC Quentin, capitaine et n°1

CRAN OLYMPIQUE :

Le Président ou son représentant
 ATAMNA Lakhdar, arbitre assistant
 BOUCHARABA Ali, éducateur
 AZNAG El Mahdi, capitaine et joueur n°10
 BOUCHARABA Hamza, joueur n°8

Dossier N°4 - 489/23405141

Séniors D3 – Poule C

ES SEYNOD 2 – ES MEYTHET

Sont convoqués le lundi 25 octobre 2021 à 19hrs15

L'arbitre :

GUERIN Luca

ES SEYNOD :

Le Président ou son représentant
BAUNSKI Jonathan, arbitre assistant
ALIDRA Djamel, éducateur
BEN CHIKH Djamel, dirigeant
BERRAHMA Abdelouaheb, capitaine
GAL Ronnie, joueur et n°11

ES MEYTHET :

Le Président ou son représentant
NEGADI Laurent, arbitre assistant
LERHLIBI Rachid, éducateur
HADOUCHE Rachid, capitaine

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Réunion du 04/10/2021

Publiée le 07/10/2021

DECISION

MATCH n°23405586

DOSSIER N° 489/01 : CHAMONIX 1 – HAUT GIFFRE 2 – SENIORS D4 Poule C du 12/09/2021

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de HAUT GIFFRE concernant la qualification et/ou la participation des joueurs de l'équipe de CHAMONIX, BOUCHAAIBI Abdelatif, RACHIKI Sami, BERTRAND Simon, DOLE TEKAGNE Sékou, GAZZANO Lucas, CHERAK Samir, AIRIAU Alexandre, HONORAT Enzo, ANZUMOU Fayçal, GUENNOUNI Mohamed et GONDET Rémi est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après vérification du fichier, il apparaît que les joueurs :

BOUCHAAIBI Abdelatif, RACHIKI Sami, BERTRAND Simon, GAZZANO Lucas, CHERAK Samir, HONORAT Enzo, ANZUMOU Fayçal et GUENNOUNI Mohamed ont une licence enregistrée le 5 septembre 2021 avec une date de qualification au 10 septembre 2021.

Le joueur DOLE TEKAGNE Sékou a une licence enregistrée le 7 septembre 2021 avec une date de qualification au 12 septembre 2021.

Le joueur AIRIAU Alexandre a une licence enregistrée le 21 juillet 2021 avec une date de qualification au 26 juillet 2021.

Le joueur GONDET Rémi a une licence enregistrée le 27 août 2021 avec une date de qualification au 1er septembre 2021.

Par suite, ces joueurs étaient régulièrement qualifiés à la date de la rencontre, le 12/09/2021, conformément aux dispositions de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoient un délai de quatre jours francs après la date d'enregistrement de la licence.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 30 septembre 2021

Président : ROUX Jean-Denis

Membres de la Commission : Patricia VINCENT - Mrs LUTZ Laurent - MOMONT Mike – BERNARD Pierre -
CUSIN Sébastien

Excusée : BADIN Amandine

Assistent : Jérôme MENAND - GALLAY Pascale

STATUT LAURAFoot

PREAMBULE

Les décisions ci-après prononcées par la Commission du District de Haute Savoie/Pays de Gex du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel de ce même District qui jugera en deuxième et dernière instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,[...]

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District. La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

Rappel de l'article 15 du statut Fédéral - Les Jeunes Arbitres et Très Jeunes Arbitres

1. Est « Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 15 à 23 ans au 1^{er} janvier de la saison, ayant satisfait aux examens et contrôles réglementaires. L'arbitre mineur doit fournir une autorisation parentale.
 2. Est « Très Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 13 et 14 ans au 1^{er} janvier de la saison, ayant satisfait aux examens et contrôles réglementaires. Celui-ci doit fournir une autorisation parentale.
 3. Ils sont classés dans les catégories citées à l'article 13.
- Les « Très jeunes arbitres » arbitrent exclusivement des rencontres de compétitions de Jeunes.
Les « Jeunes arbitres » arbitrent en principe des rencontres de compétitions de Jeunes.

Sur avis des Commissions de l'Arbitrage, ces « Jeunes arbitres » pourront être désignés pour arbitrer des rencontres de seniors en qualité d'arbitre central sous réserve qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans et d'assistant sous réserve qu'ils aient atteint l'âge de 15 ans. [...]

Rappel des précisions LAuRAFoot à l'article 33 du Statut Fédéral de l'arbitrage

Les « jeunes arbitres » et « très jeunes arbitres » au sens de l'article 15 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, sont considérés comme couvrant leur club pour l'ensemble des Districts qui composent la Ligue, sans condition. Ils sont considérés comme couvrant leur club au sens de l'article 41 du Statut Fédéral de l'arbitrage.

Rappel de l'article 23 du statut Fédéral

Il n'y a pas d'âge limite pour les arbitres. Leur aptitude est déterminée par des critères objectifs que sont les examens et tests médicaux et les tests physiques. Les arbitres déclarés aptes sur le plan médical devront justifier ensuite de leur aptitude physique et technique à arbitrer en réussissant les tests mis en place par les commissions compétentes en fonction de la catégorie d'arbitres concernée.

ETAT DES CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE

POUR LA SAISON 2021-2022 (à la date du 31 août 2021)

Prenant en considération les dernières dispositions arrêtées à ce jour, la Commission dresse un état de la situation des clubs du District à l'égard des obligations imposées au statut de l'arbitrage et au statut aggravé. **Pour être représentatif au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et en districts de la LAuRAFoot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au 1^{er} janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la LAuRAFoot.**

RAPPEL

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes : [...]

Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U20, U18, U16, U15 ou U14.

b) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021)

-> 1 JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres. **Pour les ententes** (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

Certains districts n'ayant pas arrêté les engagements en catégorie jeune de la plus haute série au 31 août 2021, les clubs concernés par ces catégories sont invités à vérifier qu'ils sont en conformité avec l'obligation ci-dessus même s'ils n'apparaissent pas dans les tableaux suivants.

Les clubs listés ci-après sont à la date du 31 août 2021 en infraction avec le statut de l'arbitrage et le statut aggravé. Ils ont jusqu'au 31 mars 2022 pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats.

Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAI (31 août 2021) ne couvrent pas leur club pour la saison 2021-2022 (cf. Articles 26 et 48 du statut de l'arbitrage).

SENIORS

<u>Clubs</u>	Arbitres manquants	Année d'infraction au statut LAuRAFoot
ARENTHON-SCIENRIER F.C.	1	1
BREVON F.C.	1	4
CHAMPANGES F.R.S.	1	1
CLUSIENNE ET. S.	1	1
DINGY ST CLAIR F.C.	1	1
GAVOT F.C.	1	1
Group. ANTHY-MARGENCEL-SCIEZ	1	1
Group. Club des Usses	1	1
Group. Jeunes ARENTHON-SCIENRIER-PERS-JUSSY	1	2
Group. Jeunes ARMOY LE LYAUD -PERRIGNIER	1	1
Group. Jeunes DINGY-LANFONNET	1 jeune	1
Group. Olymp. BAS CHABLAIS	1	1
Group. VIRY-VUACHE	1	1
HAUT-GIFFRE FC	1 majeur	1
LANFONNET E.S.	1 Licence hors-délai	1
NEYDENS A.S.	1	2
PARMELAN-VILLAZ AS	1	1
REIGNIER J.S.	1	2
ST JEOIRIEN Football FC	1	1
ST JULIEN U.S.	1	1
SALLANCHES A.S.C.	1	1
SEYNOD ETS	1	1
SILLINGY A.S.	1 majeur	1
THONON AS	1	1
V E R S O N N E X - G R I L L Y - SAUVERNY A.S.	1	1
VIRY E.S.	1 Licencié mais indisponible jusqu'au 30/06/2022	1
VIUZ EN SALLAZ A.S.	1	3

Les clubs non cités ci-dessus sont en règle au statut LAuRAFoot de l'arbitrage.

Ces clubs doivent se référer au journal Foot Ligue pour connaître leur position aussi bien au Statut LAuRAFoot que pour le Statut aggravé LAuRAFoot de l'arbitrage qui concerne les clubs de jeunes engagés en Championnat National ou Ligue.

Rappel de l'article 47 du statut Fédéral [...]

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de

l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.

Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise ou de Futsal, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives. [...]

JEUNES

<u>Clubs</u>	<u>Arbitres jeunes manquants</u>	<u>Année d'infraction Statut aggravé</u>
LANFONNET E.S.	1	1
SEYNOD ETS	1	1

Les clubs non cités ci-dessus sont en règles au statut aggravé jeunes

IMPORTANT : NOTE AUX CLUBS

Arbitres dont les matchs arbitrés sont en dessous de la moyenne et qui risquent de ne pas couvrir leur club au terme de la saison 2021-2022

Rappel :

- Arbitre senior = 18 matchs à arbitrer**
- Arbitre jeune = 15 matchs à arbitrer**
- Arbitre stagiaire adulte = 9 matchs à arbitrer**
- Arbitre stagiaire jeune = 7 matchs à arbitrer**

Tous les clubs et groupements qui montent en D1 en phase retour doivent présenter un arbitre.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Festival U13

Toutes les informations ont été envoyées sur les boites mails des clubs, elles sont également à retrouver sur le site du District.

Le plateau prévu à Marnaz est déplacé à St Pierre en Faucigny. Plateau : Marnaz – Chamonix – St Pierre

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Futsal

Inscriptions plateaux Futsal

Toutes les informations sont sur le PV Futsal

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Les plateaux U7 – U9 – U11

Modifications Phase 2

Toutes les demandes de modification de niveau, de rajout/suppression d'équipes doivent être envoyées par mail à **Johann Jarroux (jojjarr@gmail.com)** pour le **17 Octobre**.

U11

Le niveau **U11 D4 est supprimé au profit de la création de la Poule Départementale**. Toutes les équipes D4 seront donc automatiquement déplacées en D3.

Rappel des niveaux en u11 :

- Poule Départementale (*attention déplacements importants*)
- D1
- D2
- D3

Merci de revoir les niveaux de vos équipes en conséquence

Les Débutants Tours (u7) et FestiFoot (u9)

Chaque club est invité à participer sur ½ journée. Il est possible de choisir votre venue le matin ou l'après-midi et ce **15 jours** avant la date du DT ou du FF.

Une fois la répartition des clubs faites ici, il appartiendra aux responsables des catégories de s'arranger entre eux pour modifier leur présence.

Pour garantir un bon accueil et déroulement des FF, il est rappelé que seuls les u9 (2^{èmes} années) sont invités à participer. **A noter que le PASS SANITAIRE sera demandé à l'entrée des stades concernés par l'obligation légale (éducateurs, parents...)**

Débutants Tour

Matin : Accueil de **9h30 à 9h50** - Fin à 11h45

Après-midi : Accueil de **13h30 à 13h50** – Fin à 15h45

09.10 : Marnaz

Equipes invitées le matin (28) : Cluses (3) – Cluses Bonneville Foron 74 (2) – Combloux (4) – Ht Giffre (4) – Magland (2) – Marignier (5) – Marnaz (1) – Thyez (4) – Sallanches (2) - Vougy (1)

Equipes invitées l'après-midi (23) : Ayze (2) – Bonneville (5) – Cluses Sc. (5) - Megève (3) – Mt Blanc (3) – St Pierre (5)

16.10 : Fillinges

Equipes invitées le matin (51) : Amancy (7) – Annemasse Ambilly Gaillard (8) – Arenthon (2) – Cranves-Sales (6) – Etrembières (2) – Evires (1) – Fillinges (6) – Foron (1) – Reignier (7) – Salèves (2) – St Cergues (1) – St Jeoirien (1) – Vetraz (7)

Equipes invitées l'après-midi (27) : Annemasse Ambilly Gaillard (8) – Bonne (2) – Cornier (3) – St Jeoire la Tour (3) – Vallée Verte (3) – Ville la Grand (5) – Viuz (3)

20.11 : Semine
27.11 : Valleiry

Festi-Foot

Matin : Accueil de **9h à 9h20** –Fin à 12h

Après-midi : Accueil de **13h à 13h20** –Fin 16h

05.03 : Secteur Annemasse
12.03 : Cluses FC
19.03 : Sciez
26.03 : Cessy/Gex
09.04 : Chavanod

Journée Nationale des u7

Annecy le Vieux le samedi 18 Juin 2022

Finale Départementale Festival u13

Divonne le samedi 2 Avril 2022

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAUX FEMININ

SAMEDI 23 OCTOBRE 2021

Des plateaux féminins sont proposés pour les équipes féminines (d'U7F à U13F)

à **VILLE LA GRAND** et à **ALBY SUR CHERAN** de 10h00 à 12h00,

Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4

Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

Foot à 8 (sous-catégorie tolère U10-U11-U12-U13) pratique 8 contre 8

Le nombre de places est limité.

Les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée des engagements !!

VILLE LA GRAND (Equipes inscrites)

FOOT à 4 : TEGG 1 et 2; Fillinges 1 et 2; AS Thonon; Cranves Sales; Morzine; Ville LG; Ayse et Cluses 1 et 2

FOOT à 5 : TEGG 1 et 2; Bons en Chablais; Reignier 1 et 2; Fillinges; AS Thonon; Marignier; Morzine; ; Ayse et Cluses 1 et 2

FOOT à 8 : TEGG ; Ballaison ; Perrignier ; Ville LG; AS Thonon; Marignier; Morzine; ; Ayse et Cluses 1 et 2

ALBY SUR CHERAN (Equipes inscrites)

FOOT à 4 : Annecy le vx/Argonay/Lanfonnet ; Cheran

FOOT à 5 : Annecy le vx/Argonay/Lanfonnet ; Cheran , Beaumont 1 et 2

FOOT à 8 : Lac Bleu ; Annecy le vx/Argonay/Lanfonnet ; Cheran

PPF FEMININ

Dans le cadre du « plan de performance fédéral » toutes les joueuses U12F, U13F et U14F sont invitées à participer au 1^{er} centre d'animation féminin qui aura lieu pendant les vacances de la Toussaint.

SELECTION U15F

Ci-dessous la liste des joueuses convoquées pour le challenge inter district du 24 au 26 octobre à Tola Vologe.

1. ADEMI Esmá	Thonon Evian GG
2. BARLERIN Margot	Villaz Parmelan
3. BUISSON Maelly	Annemase/Gaillard
4. CHAUMONT Julie	Ayze
5. COISPLET Danaelle	US Annecy le vx
6. DAOUDI Ivanka	US Annecy le vx
7. DELETRAZ Noémie	Villaz Parmelan
8. DESJARDINS Ella	Thonon Evian GG
9. DETHES PEZET Romane	ASC Sallanches
10. FALL Théa	Pays de gex
11. HANRIOT Alycia	Sillingy
12. LAMOUILLE Jade	Chilly
13. LOURENCO Alizea	Sillingy
14. MACEL Lucie	Thonon Evian GG
15. RADOJEVIC Vanessa	Thonon Evian GG
16. SERGENT HUET Léa	Thonon Evian GG

Liste joueuses réserviste (en cas d'indisponibilité d'une joueuse sélectionnée)

1. DEGHIJA Nejla	Thonon Evian GG
2. GALEANO Vilalta Paula	Villaz Parmelan

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION DES COUPES

Co-Présidents : Pierre Bernard - Maurice Caruso

Le tirage au sort intégral du 2ème tour de la Coupe du District , dans la catégorie Seniors 2ème niveau a été effectué lundi dernier en présence de quelques membres de la Commission . Rappelons que les rencontres ont été programmées les samedi 30 octobre et dimanche 31 octobre. A noter que la formation d'Aravis II est exempte pour ce tour.

Le tirage au sort de cette Coupe du District pour les catégories U 15 et U 17 aura lieu au District le lundi 25 octobre à 16 heures.

COMMISSION FUTSAL

FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

Dates des plateaux

Plateaux des 23 ou 24 Octobre 2022 :

- Equipes inscrites

U9

Dimanche 23 : Thonon (6)

Dimanche 24 : CBF 74 (3)

U11

Samedi 23 : Etrembières (2) – Thonon (11)

- 18 ou 19 Décembre 2022
- 15 ou 16 Janvier 2022
- 22 ou 23 Janvier 2022
- 29 ou 30 Janvier 2022
- 5 ou 6 Février 2022

Inscriptions pour les plateaux des 23 ou 24 Octobre via le lien <https://forms.gle/YaA9thYi3xxqTaEg8> pour le **vendredi 15 Octobre**.

Organisations

U9 :

- 8 équipes maximum par plateau
- Pratique sur ½ 5 matchs 10'
- Matches à 4c4 ou 5c5 (accord commun lors du plateau)

U11 :

- 4 équipes maximum par plateau
- Pratique sur le terrain complet
- 6 matchs de 8' par équipe (matchs aller/retour)
- Matches à 5c5

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la commission Futsal via son président BOISSON Pierre - boisson.
p74@gmail.com

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

- FUTSAL BOURGET UNITED 1 et 2
- U S CHARTREUSE GUIERS 1
- ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1 et 2
- Pour le District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX
- FUTSAL LAC ANNECY 2
- L'ODYSSEE 1
- FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER 1
- THONON LES BAINS US 1
- CBF 74 1

SOIT 10 EQUIPES

Le calendrier est en ligne sur le site du District de la Savoie.

Le tableau des renseignements clubs également avec quelques petites modifications

Rappels :

Les rencontres sont paramétrées aux lundis par défaut, environ 3 semaines avant, le calendrier réel est mis à jour par le District de Savoie.

1 arbitre par rencontre désigné par le district d'appartenance aux clubs recevant.

Utilisation systématique de la FMI

Obligation de passer par Footclub pour modification d'horaires, dates ou lieux de rencontres.

Merci aux clubs de faire un retour très rapide si des infos sont absentes ou erronées sur ce tableau.

A THONON LES BAINS U S, nous n'avons pas de nouvelles du jour ou vous jouez ni de l'heure, cela devient très urgent.

COUPE DE SAVOIE

Toutes les équipes du championnat Futsal sont inscrites d'office à la coupe, 1 par club donc

- FUTSAL BOURGET UNITED 1
- U S CHARTREUSE GUIERS 1
- ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1
- Pour le District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX
- FUTSAL LAC ANNECY 2
- L'ODYSSEE 1
- FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER 1
- THONON LES BAINS US 1
- CBF 74 1

Soit 8 équipes

Elle est également ouverte aux clubs traditionnels Savoyards, inscription sur Footclub.

DIVERS

- ✓ Courrier envoyé au GREMIO FUTSAL CLUB 74 concernant la saison 2020/2021.
- ✓ Demande au Futsal Lac Anancy Club de régulariser sa situation financière envers le district de Savoie pour la saison dernière. Reste à régler engagement, cotisation et amende joueur soit 290 euros. (140+105+45)
- ✓ Appel téléphonique du club de MARNAZ pour participer au championnat.
Réponse : Pour cette saison, non sauf forfait d'une équipe avant le début du championnat.

RASSEMBLEMENT FUTSAL SENIORS DE PRESAISON

Classement du regroupement séniors

CBF 74 2

CBF 74 1

FUTSAL LAC ANNECY

A FUTSAL ROCHETTE O

FUTSAL BOURGET UNITED

Merci aux 4 arbitres Savoyards qui ont œuvré toute cet après midi et à l'équipe de FUTSAL LAC D'ANNECY qui avait très bien préparé ce rassemblement.

1IERE JOURNEE DE CHAMPIONNAT

A FUTSAL ROCHETTE O 1 CONTRE CBF74

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 GYMNASSE DU CENTENAIRE A VALGELON LA ROCHETTE
RENCONTRE A 21H00 OUVERTURE 20H00

A S THONON LES BAINS CONTRE A FUTSAL ROCHETTE O 2

DATE ET HEURE A PRECISER RAPIDEMENT PAR THONON

MAISON DES SPORTS AVENUE DE LA GRANGETTE A THONON LES BAINS

FUTSAL BOURGET UNITED 1 CONTRE U S CHARTREUSE GUIERS

JEUDI 21 OCTOBRE 2021 A 21H00 OUVERTURE 20H00
GYMNASSE LE BOCAGE RUE COSTA DE BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER CONTRE FUTSAL BOURGET UNITED 2

MARDI 19 OCTOBRE 2021 A 19H15 OUVERTURE 18H15
GYMNASSE MONERY 10 RUE DE L'INDUSTRIE 74150 RUMILLY

L'ODYSSEE CONTRE FUTSAL LAC ANNECY 2

MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 A 20H30 OUVERTURE 19H30
GYMNASSE DE LA DIAMANTERIE CHEMIN DE BOURDIGNY 01630 ST GENIS POUILLY